

RCS : BAYONNE
Code greffe : 6401

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BAYONNE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Ordonnances rendues en matière de société (R)

Numéro de gestion : 2020 B 01161
Numéro SIREN : 889 817 508
Nom ou dénomination : 2MAGAJON

Ce dépôt a été enregistré le 31/03/2021 sous le numéro de dépôt 2324

29 MARS 2021

R21 90

À Monsieur le Président
du Tribunal de commerce de Bayonne

REQUETE EN VUE DE LA DESIGNATION D'UN COMMISSAIRE AUX APPORTS

LE SOUSSIGNE :

Monsieur Jean-Claude Dumasdelage, né le 26 juin 1953 à Confolens (17), demeurant à Biarritz (64200) – 67, rue Pierre de Chevigné,

agissant en qualité de président de la société 2MAGAJON, société par actions simplifiée au capital de 15.270.390 euros, dont le siège social est sis à Anglet (64600) - 43, rue du Bois Belin, immatriculée au RCS de Bayonne sous le n° 889 817 508,

ayant pour avocat, la SELAS FIDAL, représentée par Maître Christopher GAYE, Avocat au Barreau de Bayonne, domicilié à Bayonne (64) – Technocité – Bâtiment ASTRIA – 5, rue Joseph Szydowski.

A L'HONNEUR DE VOUS EXPOSER CE QUI SUIT :

Monsieur Jean-Claude Dumasdelage, associé majoritaire de la société 2MAGAJON, envisage de procéder à l'apport en nature, au profit de cette dernière, de l'usufruit de 256.860 actions qu'il détient dans le capital de la société ANBISO, société par actions simplifiée au capital de 8.562.030 euros, dont le siège social est sis 43, rue du Bois Belin – 64600 Anglet, immatriculé au RCS de Bayonne sous le n° 483 665 121.

Les valorisation définitive de cet apport est en cours de finalisation à la date de rédaction de la présente requête.

C'EST POURQUOI :

Le soussigné a l'honneur de vous demander de bien vouloir, conformément aux dispositions des articles L. 225-147, L. 228-15, R. 225-7 et R. 225-136 du Code de commerce applicables aux sociétés anonymes et aux sociétés par actions simplifiées par renvoi de l'article L. 227-1 du même Code, désigner un commissaire aux apports ayant pour mission :

- d'apprécier et d'évaluer les apports en nature consentis,
- d'apprécier la valeur des avantages particuliers pouvant éventuellement exister,
- d'établir un rapport contenant les mentions prévues par les textes réglementaires qui sera mis à disposition des associés dans le délai fixé par les dispositions du Code de commerce.

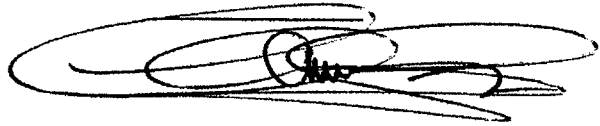
Pour vous permettre de procéder à la désignation d'un commissaire aux apports en conformité avec les dispositions susvisées, il vous est suggéré la nomination de :

La société **SOGECA AUDIT**,
Dont le siège social est sis à Bayonne (64100) – 62, avenue du 8 mai 1945,
Immatriculée au RCS de Bayonne sous le n° 790 328 215,
Inscrite sur la liste des commissaires aux comptes de la Cour d'appel de Pau,

Fait à Bayonne (64)
Le 26 mars 2021
En deux (2) exemplaires originaux

FIDAL
TECHNOCITE - Bâtiment Astria
5, rue Joseph Szydlowski
CS 88528
64185 BAYONNE CEDEX
Tél. : 05 59 57 20 20
Fax : 05 59 57 20 21

Christopher GAYE
Avocat



TRIBUNAL DE COMMERCE DE BAYONNE**Ordonnance présidentielle**

Nous, Mr Christian CANTIN, Président du Tribunal de Commerce de BAYONNE,

Assisté du Greffier,

Vu la requête présentée par la société 2MAGAJON (SAS) dont le siège social est à ANGLET 64600 – 43 rue du bois belin immatriculée au RCS de Bayonne sous le numéro 889 817 508, assistée du cabinet FIDAL- Me Christopher GAYE,

Attendu que Mr DUMASDELAGE associé majoritaire de la société 2MAGAJON envisage de procéder à l'apport en nature au profit de cette dernière de l'usufruit de 256 860 actions qu'il détient dans le capital de la société ANBISO SAS dont le siège social est à ANGLET 64600 – 43 rue du bois belin immatriculée au RCS de Bayonne sous le numéro 483 665 121,

La valorisation définitive de cet apport est en cours de finalisation,

Vu les articles L.225-147, L.228-15, R.225-7 et R.225-136 du code de commerce,

Ordonnons la nomination du cabinet SOGECA AUDIT dont le siège social est à BAYONNE 64100 – 62 avenue du 8 mai 1945 immatriculée au RCS de Bayonne sous le numéro 790 328 215 en qualité de commissaire aux apports avec pour mission :

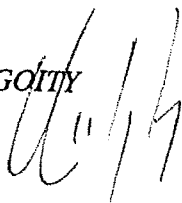
- *D'apprécier et d'évaluer les apports en nature consentis,*
- *D'apprécier la valeur des avantages particuliers pouvant éventuellement exister au profit de tiers,*
- *D'établir un rapport contenant les mentions prévues par les textes réglementaires qui sera mis à disposition des associés dans le délai fixé par les dispositions du code de commerce,*

Disons que le commissaire aux apports sus-désigné pourra se faire assister par un ou plusieurs experts dans l'accomplissement de sa mission.

Liquidons les dépens à la somme de 31,16 €.

Fait en notre cabinet à Bayonne le 29 mars 2021

*Le Greffier,
Me Ugo SALAGOTTY*



*le Président
Mr Christian CANTIN,*

